## pré en bulle

# www.preenbulle.ch

#### **JOURS DE FETE 2022**

#### **CONTRAT** d'engagement entre

ET

Organisateur: pré en bulle Représenté par: Hélène Wuthrich Hom Adresse: 18 rue de Montbrillant No postal/localité: 1201 Genève Téléphone: 076 378 60 94	Nom du groupe : Cie Balor Représentant (Nom et prénom) :
	Carol Le Courtois <u>admin@balor.ch</u> +41 76 402 80 67  Adresse: Rue du 1en Hars 14  23co La Chanx -de - Fonds  Amancay Torres / 076 428 33 26  CCP / IBAN: CH 20 8680 8007 6813 8393 8

L'organisateur et l'artiste conviennent ceci :

<u>Art.1</u> L'organisateur engage la compagnie citée ci-dessus pour l'animation de ses machines inefficientes sur la place des Grottes lors de l'événement JOURS DE FÊTE.

Date et horaire	-dimanche 22 mai 22 -mise en place 13h-14h / animation 14h-15h30 / 17h-18h30 (2x 1h30) -6 personnes – 6 machines -fruits, jus, glace compris (pré en bulle fournis un fut de bière)
Lieu	PLACE DES GROTTES
Cachet versé Le cachet sera versé sur le CCP dans les 10 jours sur le compte bancaire indiqué.	2200 CHF
Technique	Le groupe a pris connaissance de nos possibilités de sonorisation (fête de quartier) et ils contacteront l'organisateur pour lui transmettre leurs besoins techniques avant le 6 mai.

pré en bulle

association pour l'animation des quartiers Grottes, Cropettes, Montbrillant 18 rue de montbrillant, ch-1201 genève, t: 022 733 37 33 www.preenbulle.ch

## pré en bulle

### www.preenbulle.ch

#### MERCI DE RESPECTER LES HORAIRES!

Art. 1 AVS/AI/APG: L'organisateur n'est pas tenu de déclarer les cachets qui sont versés à l'artiste. Il appartient à ce dernier d'annoncer ses gains à titre de revenu d'une activité indépendante à une caisse de compensation (directives de l'AVS sur le salaire déterminant, chiffres 118, 163 et 164). Pour les concerts-répétitions donnés par un musicien étranger, non résident en Suisse le cachet convenu correspond à un salaire brut.

# Je renonce au prélèvement des cotisations AVS sur mes gains accessoires

<u>Art. 2</u> En cas d'impossibilité d'exécuter ce contrat en raison de maladie, l'artiste s'engage à en aviser immédiatement l'organisateur. En cas d'annulation du concert pour raison de force majeure, les parties sont libérées de leurs obligations contractuelles.

Art. 3Pour tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation de ce contrat, les parties reconnaissent expressément, indépendamment de leur domicile actuel ou futur, la compétence exclusive des tribunaux genevois, sous réserve d'un recours au Tribunal Fédéral.

Fait à Genève en 2 exemplaires le 22.04 2022

L'organisateur : HELENE WUTHRICH

pré en bulle 18 rue de Montbrillapt CH-1201 Genève www.preenbulle.ch/ L'artiste: Carol Le Courvers

pré en bulle